## Informations de base

## 2021/2619(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant la méthode à utiliser par les autorités de résolution pour estimer l'exigence visée à l'article 104 bis de la directive sur les fonds propres réglementaires et l'exigence globale de coussin de fonds propres pour les entités de résolution au niveau consolidé du groupe de résolution lorsque le groupe de résolution n'est pas soumis à ces exigences en vertu de cette seconde directive

Complétant 2012/0150(COD)

## Subject

06/07/2021

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés		
Evénement	Référence	Résumé
Publication du document de base non-législatif	C(2021)01794	
Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
Annonce en plénière de la saisine de la commission		
	Publication du document de base non-législatif  Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois	Publication du document de base non-législatif  C(2021)01794  Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois